



☎ 02.98.29.90.76.
📠 02.98.29.92.26.

✉ mairiedeplogoulm@gmail.com

Arrêté de circulation
sur l'ensemble de la commune

N° 76 / 2023

Le Maire de la commune de PLOUGOULM

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la route, et notamment l'article R 417-10,

VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment son livre 1, 8eme partie,

VU la demande établie par le Groupe Alquenry et ses sous-traitants en date du 9 novembre 2023,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation manuellement avec des empiètements possibles sur chaussée,

ARRETE

Article 1 : à compter du 9 novembre 2023 et pour la durée des travaux, sur l'ensemble des voies de circulation de la commune, les deux sens de circulation peuvent être concernés. La circulation peut également être alternée pour les besoins des travaux. En outre, il peut y avoir une restriction au niveau de la chaussée avec empiètement sur chaussée.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, l'accès des services de secours devra être possible. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Les nouvelles mesures de circulation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 4 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'occupant.

Article 5 : Monsieur le maire de la commune de Plougoulm, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint Pol de Léon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Plougoulm, le 9/11/2023

Le Maire,
Patrick GUEN

Par le Maire et par délégation,

l'Adjoint au Maire,

Sébastien DELANOE



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **GROUPE ALQUENRY ET SES SOUS-TRAITANTS** Prénom :
Dénomination : Représenté par : **Anne-Laure SELLOS**
Adresse Numéro : **72** Extension : Nom de la voie : **Avenue Olivier Messiaen 72000 LE MANS**
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **anne-laure.sellos @ alquenry.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : **Orange** Prénom : **Anne-Laure DALLERAC**
Adresse Numéro : **183** Extension : Nom de la voie : **Avenue Général PATONNE**
Code postal **3 5 7 0 6** Localité : **Rennes Cedex** Pays : **France**
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Sur l'ensemble de la commune
Code postal Localité :

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
Remplacement poteau téléphonique pour le compte d'Orange suite à la tempête CIARAN
Date prévue de début des travaux : **au plus tôt** Durée des travaux (en jours calendaires) :

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) **pour la durée des travaux** Date de début de réglementation **au plus tôt**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Mise en place des panneaux suivant :

- Travaux

- chaussée rétrécie

- B15 C18

- cones chantier

- trirflash camion

Autres prescriptions :

chantiers ambulatoires : durée maximum par poteaux 2h

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

09/11/2023

Fait à : ... Le :

Nom : SELLOS Prénom : Anne-Laure Qualité : Coordinatrice d'activité